|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **2** | **0** | **2** | **5** | **SID MED** | **0** | **1** | **0** | **5** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Niveau de classification/protection** | **NP** |

**ACCORD-CADRE DE FOURNITURES**

**Pouvoir Adjudicateur : Ministère des Armées**

|  |  |
| --- | --- |
| **BASE DE DEFENSE DE TOULON**  **BASE DE DÉFENSE DE TOULON -FOURNITURE DE MATÉRIELS DE CLIMATISATION, FROID DE INDUSTRIEL, ACCESSOIRES CLIMATISATION ET FROID INDUSTRIEL** | |
| Date de l’accord-cadre : *Cette date correspond à la date de réception par le candidat du message de notification de l’accord-cadre émis par envoi électronique via la PLACE.* |
| Sans Montant minimal sur 4 ans.  Montant maximal sur 4 ans : 1 200 000 € H.T. |
| N° prestation : 15019 |
| N° EJ : *Ce numéro d’EJ est indiqué au candidat dans le message de notification de l’accord-cadre émis par envoi électronique via la PLACE* |
| N° Services Exécutants :  **D1076EY083** (marchés subséquents ordinaires)  **D0425XO 083** (marchés subséquents à bons de commande/carte achat) |

Accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents ordinaires et à marchés subséquent à bons de commande passé sur appel d’offres ouvert en application des L. 2120-1, L. 2124-2 et R. 2124-2, R.2161-2 à R.2161-5, R. 2162-1 à R. 2162-14 du code de la commande publique.

*Le pouvoir adjudicateur :* **L'Ingénieur Général de 2ème classe Pierre Jean RONDEAU**, **Directeur du SID MED** désigné par arrêté ministériel du 22 juin 2007 modifié

*Personne habilitée à donner les renseignements* : prévus aux articles R. 2191-60 et R. 2191-61 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique: **la sous-directrice Achat, exécution Budgétaire et Comptable/SID-MED – BCRM TOULON –SID MED- BP 71 - 83800 TOULON CEDEX 9**

*Ordonnateur :*

*Pour les marchés subséquents à bons de comm****ande* : Monsieur le Commissaire en chef, Directeur de la Plate-Forme Commissariat Sud– BCRM Toulon – BP 42 –83800 TOULON Cedex 9**

*Pour les marchés subséquents ordinai****res* : Directeur de l'Établissement du Service d'Infrastructure de la défense Méditerranée – BCRM TOULON –SID MED- BP 71 - 83800 TOULON CEDEX 9**

*Comptable public assignataire des paiements :*

Pour les marchés subséquents à bons de commande *:* **L’administrateur général des finances publiques - Directeur départemental des finances publiques du var - Place Besagne - Centre Mayol - 83000 – TOULON. Téléphone : 04 94 03 82 00.**

*Pour les marchés subséquents ordinaires :* **Directeur départemental des finances publiques des Landes – Direction en charge de la gestion publique Division Etat – 23, rue Armand DULAMON – BP 309 – 40011 MONT-DE –MARSAN** *Correspondant PME/PMI :* **ICDD Stephanie DOUCHE**

|  |
| --- |
| **Passé avec :** A remplir par le candidat  Indiquer ici le nom de l’entreprise ou des entreprises en cas de groupement |

**ARTICLE 1 - CONTRACTANTS[[1]](#footnote-1)**

Je soussigné (nous soussignés),

Monsieur (Nom et prénoms)

- agissant en mon nom personnel

- agissant au nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société) :

- ayant son siège social (adresse complète et numéro de téléphone) :

- ayant élu domicile (adresse complète et numéro de téléphone) :

Courriel :

numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

me présente (nous présentons)[[2]](#footnote-2):

seul

en groupement solidaire. Le mandataire est : ................................................................................................

en groupement conjoint dont le mandataire est solidaire de l’ensemble du groupement. Le mandataire est :

.....................................................................................................................................................................................

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières (C.C.P.) et des documents qui y sont mentionnés,

M’ENGAGE (nous ENGAGEONS) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à réaliser les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'est (nous est) notifiée dans un délai de  
180 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation (R.C.).

Je suis une micro, une petite ou une moyenne entreprise ou un artisan au sens de l’article R. 2151-13 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique [[3]](#footnote-3)

Oui ;

Non.

**ARTICLE 2 - PRIX**

**2.1 - Variation des prix**

Les modalités de variation des prix sont fixées au C.C.P.

**2.2 – Montant de l’accord-cadre**

Le titulaire s’engage sur une durée de validité de l’accord-cadre de 4 ans, à honorer les marchés subséquents au titre du présent accord-cadre définis au CCP, sans montant minimal et à concurrence d’un montant maximal de  
 1 200 000€HT.

Ces seuils sont globaux pour l'ensemble des marchés subséquents qui seront passés.

**Établissement des prix pour les marchés subséquents à bons de commande**

Les prix sont établis à partir des catalogues distributeurs et du bordereau des remises annexé à l’acte d’engagement.

Ces prix sont ceux accordés au titre du premier marché subséquent à bons de commande.

Les prix pourront évoluer annuellement, suivant les dispositions de l’article 4.2 du CCP, avec mise à jour des catalogues et du bordereau des remises dans la limite fixée à l’article 4.2 du CCP.

Toutefois, les pourcentages de remises définis au bordereau des remises annexé à l’acte d’engagement, seront considérés comme des valeurs planchers à l’accord cadre.

Tous les autres marchés subséquents à bons de commande découlant de l’accord cadre proposeront des pourcentages supérieurs ou égaux à ceux de cette annexe 3.

**Établissement des prix pour les marchés subséquents ordinaires**

Le titulaire s’engage à faire profiter le pouvoir adjudicateur, des rabais exceptionnels et des actions promotionnelles.

**Rémunération communes aux deux types de marchés subséquents**

Les frais de livraison et les frais fixes appliqués à tous types de marchés découlant de l’accord-cadre livrés sur la base navale de Toulon, à Saint-Mandrier et à Hyères sont inclus dans les prix proposés par le titulaire.

**2.3 - Sous-traitance**

La sous-traitance est interdite dans le cadre des marchés de fournitures courantes.

**2.4 – Nantissement**

Le nantissement ne sera pas possible pour les bons de commande dont l’exécution est prévue par carte achat.

Le nantissement des marchés subséquents dont l’exécution n’est pas prévue par carte achat par le titulaire se fera dans les conditions prévues aux articles R. 2191-51 du code de la commande publique.

**ARTICLE 3 – DUREE**

**3.1 - Durée de validité de l’accord-cadre**

La durée de l’accord-cadre, c'est-à-dire la période pendant laquelle peuvent être émis des marchés subséquents, est d’un (1) an à compter de sa notification. Cette durée est indépendante des délais d'exécution des marchés subséquents et des bons de commande.

L’accord-cadre pourra être reconduit au maximum trois (3) fois sans que la durée totale de l’accord-cadre ne puisse excéder quatre (4) ans. Chaque reconduction sera tacite. Le pouvoir adjudicateur pourra faire part de sa décision de ne pas le reconduire au moins trois (3) mois avant la fin de la période en cours.

Le titulaire de l’accord-cadre n’a pas la faculté de refuser les reconductions, ni de contester la décision de ne pas reconduire au-delà de chaque période annuelle.

En cas de non reconduction de l’accord-cadre, le titulaire ne pourra élever aucune réclamation et ne pourra prétendre à aucune indemnité pour le préjudice éventuellement subi.

**3.2 - Délais d'exécution des marchés subséquents/bons de commande**

Pour les marchés subséquents ordinaires et pour les bons de commande des marchés subséquents   
à bons de commande, le titulaire s’engage sur un délai maximal de livraison exprimé en nombre   
de jours calendaires :  [[4]](#footnote-4)

Les délais d’exécution seront indiqués dans chaque bon de commande.

Les délais propres à chaque marché subséquent ordinaire seront indiqués dans les pièces contractuelles du marché.

**ARTICLE 4 – PAIEMENTS**

4.1 – Avance

Le versement d’une avance ne sera pas possible pour les marchés subséquents à bons de commande dont l’exécution est prévue par carte achat.

Si l’exécution du marché n’est pas prévue par carte achat, les marchés subséquents ordinaires et les bons de commande des marchés subséquents à bons de commande entrant dans les conditions de montant et de délai fixées à l’article 7.2 du CCP pourront donner lieu à versement de l’avance, sauf indication contraire ci-dessous.

le titulaire refuse(nt) de percevoir l'avance prévue à l'article 7.2 du C.C.P :

à cocher par le(s) candidat(s) en cas de refus de l’avance

4.2 – Règlement des comptes

Les modalités de règlement des comptes de l’accord-cadre sont spécifiées à l’article 6 du CCP.

**Cas du paiement à un compte unique**

💣 candidat seul ou groupement solidaire sauf dans le cas de marché soumis CCAG/FCS Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent accord-cadre et des marchés subséquents en faisant porter le montant au crédit du compte suivant.

En cas de groupement solidaire, en l’absence de compte commun, il y a lieu de produire l’autorisation du   
co-traitant de payer au compte du mandataire. 💣 obligation de compte commun dans le cas d’accord-cadre soumis CCAG/FCS – à supprimer si les groupements solidaires ne sont pas autorisés.

|  |
| --- |
| Relevé d'Identité Bancaire ou Postal |

**Cas du paiement à des comptes séparés en cas d'entrepreneurs groupés**

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent accord-cadre en en faisant porter le montant au crédit des comptes suivants.

En cas de groupement conjoint, les co-traitants complèteront en outre l’annexe de répartition des prestations jointe au présent acte d’engagement. 💣 à supprimer si les groupements conjoints ne sont pas autorisés.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Désignation de l'entreprise | Désignation du compte à créditer | Répartition des paiements  (en pourcentage ou en montant) |
|  | Compte n° 1 |  |
|  | Compte n° 2 |  |

**Compte n° 1**

|  |
| --- |
| **Relevé d'Identité Bancaire ou Postal** |

**Compte n° 2**

|  |
| --- |
| **Relevé d'Identité Bancaire ou Postal** |

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement, en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants et les actes spéciaux.

**ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS**

J'affirme (nous affirmons), sous peine de résiliation de plein droit de l’accord-cadre, ou de sa mise en régie à

- mes (nos) torts exclusifs, ne pas faire l'objet

- ses torts exclusifs, que la société pour laquelle (le groupement d'intérêt économique pour lequel) j'interviens ne fait pas l'objet

d'une interdiction de concourir, au sens des articles L. 2141-1 à 2141-11de l’ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative de code de la commande publique.

Je m’engage (nous engageons) à faire réaliser la mission par du personnel qualifié, compétent, ayant reçu préalablement la formation réglementaire, disposant des habilitations requises et en situation régulière vis-à-vis de la réglementation contre le travail clandestin y compris si ce personnel appartient à une entreprise sous-traitante.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 3243-1, L 3243-2, L 3243-4 et L 1221-10, L 1221-13 et L 1221-15 du code du travail ou des règles équivalentes en vigueur dans les pays où ils sont rattachés.

J’atteste (nous attestons) être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 1146-1, L 8221-1, L 8221-2, L 8221-3 et L 8221-5, L 8251-1, L 8231-1, L 8241-1 et L 8241-2 du code du travail.

J’atteste (nous attestons) avoir au 31 décembre de l’année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l’obligation de négociation prévue à l’article L 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission.

Je déclare (nous déclarons) sur l’honneur avoir satisfait aux obligations fixées par les articles D 8222-5, D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail et m’engage (nous engageons) à produire les documents s’y rapportant si le présent accord-cadre m’ (nous) est attribué, ainsi que la liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail et à indiquer, pour un candidat étranger uniquement, l’intention de détacher des travailleurs en France dans le cadre de l’exécution du présent accord-cadre.

En cas d’inexactitude des renseignements fournis au titre des articles R. 2143-3 à R.2143-10 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, l’accord-cadre sera résilié aux frais et risques du titulaire. Les excédents de la dépense résultant de la mise en régie ou de la passation d’un autre marché seront prélevés sur les sommes qui peuvent être dues à l’entrepreneur, sans préjudice des droits à exercer contre lui en cas d’insuffisance. Les diminutions éventuelles de dépenses restent acquises au pouvoir adjudicateur.

Je m’engage (nous nous engageons) à mettre en œuvre toute les mesures au titre du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données, règlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des données essentielles).

**Visas**

Signature(s) du (des) candidat(s) ***(non obligatoire au moment du dépôt de l’offre, mais exigée en cas d’attribution de l’accord-cadre)***

|  |  |
| --- | --- |
| Fait en un seul original  à ........................ le ...................... | Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement  A Toulon, le ..................................................  Le pouvoir adjudicateur  (Désigné par arrêté ministériel du 22 juin 2007 modifié)  L'ingénieur général de 2ème classe Pierre-Jean RONDEAU  Directeur |

**ANNEXE N°1 AU CADRE D'ACTE D'ENGAGEMENT**

cadres à utiliser par les candidats pour compléter l'article 1 – Contractant en cas de groupement.

Monsieur (Nom et prénoms)

- agissant en mon nom personnel

- agissant au nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société) :

- ayant son siège social (adresse complète et numéro de téléphone) :

- ayant élu domicile (adresse complète et numéro de téléphone) :

Courriel :

numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

et:

Monsieur (Nom et prénoms)

- agissant en mon nom personnel

- agissant au nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société) :

- ayant son siège social (adresse complète et numéro de téléphone) :

- ayant élu domicile (adresse complète et numéro de téléphone) :

Courriel :

numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métier

**ANNEXE N°2 A L’ACTE D’ENGAGEMENT**

**Répartition des prestations en cas de groupement conjoint**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Co-traitant chargé de l’exécution des prestations** | **Prestations** | **Montant des travaux en euros** |
| **Hors TVA** |
|  | catégorie ... |  |
| catégorie ... |  |
| Total co-traitant |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Co-traitant chargé de l’exécution des prestations** | **Prestations** | **Montant des travaux en euros** |
| **Hors TVA** |
|  | catégorie ... |  |
| catégorie ... |  |
| Total co-traitant |  |

1. Voir annexe au cadre d'engagement, pour compléter cet article en cas de groupement [↑](#footnote-ref-1)
2. A préciser par le candidat [↑](#footnote-ref-2)
3. A préciser par le candidat [↑](#footnote-ref-3)
4. A préciser par le candidat dans la **limite de 15 jours** [↑](#footnote-ref-4)